



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 décembre 2020

Délibération n° 20C/07/01

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
10 décembre 2020		Présents : 59
Date de publication :	Statutaires : 77	Pouvoirs : 10
23 décembre 2020	En exercice : 77	Votants : 69

**Objet : Mise à disposition de matériel anti-frelons asiatiques aux communes.**

L'an deux mil vingt, le 17 décembre à 18h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Just-en-Chaussée sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

**Etaient présents :**

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MME BRUNET Laurette, M. CANDELLOT Bertrand, MME CENSIER Christine, MM CONVERS Patrick, COULON Olivier, DE BEULE Olivier, MME DEAUCOURT Josette (suppléante de M. CARRE Christophe), MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, MM DUBOUIL Bernard, DUPONT Didier, MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOVIAUX Pascal, GAINON Christophe, GESBERT Laurent, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEBVRE Jean-Charles, MME LEQUEN Astrid, MM MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MMES MOKRI Djamila, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, MME LEFEBVRE Patricia (suppléante de M. SAINTE-BEUVE Nicolas), MM SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, M. WAFFELAERT Eric.

Soit 59 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de la séance.

**Etaient absents :** FONTAINE Patrice, FOURNIER Alain, LEFEBVRE François, MICHEL Thierry, VAUCHELLE Patrick, WARME Philippe, WELLECAN Pierre, BOURGEOIS Jérôme.

Ont donné procuration :

MME BONNET Catherine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DOLLEZ Colette (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DA SILVA Isabelle (Méry-la-Bataille) à M. HENNON Jean-Louis (Courcelles-Epayelles) ;

MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) à MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DRETZ Sandrine (Airion) à M. COULON Olivier (Fournival) ;

M. HAMOT Bertrand (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) à M. MERLIN Bernard (Ravenel) ;

M. MATRON Matthias (Saint-Just-en-Chaussée) à MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

Ont été élus secrétaires de séance : MME LEQUEN Astrid et M. BIZET Régis

Le président Frans DESMEDT évoque l'acquisition de matériel qui a été faite pour détruire les nids de frelons asiatiques. Il propose de mutualiser cet équipement avec les communes par le biais d'une convention de mutualisation.

La technicité requise et le respect strict de règles de sécurité nécessaires à ce type d'intervention implique qu'une équipe de deux agents dédiés et formés soit également mise à disposition pour l'utilisation du matériel.

**Le Conseil,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts en vigueur,

Considérant que les communes membres de la communauté ont besoin de matériel pour l'exercice de leurs compétences sans avoir ni les moyens financiers pour l'acquérir, ni un besoin qui justifie un tel achat par chacune d'entre-elles,

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la mise à disposition de matériels anti-frelons asiatiques dans les conditions définies au projet de règlement annexé à la présente délibération.

**DONNE** un avis favorable au projet de règlement.

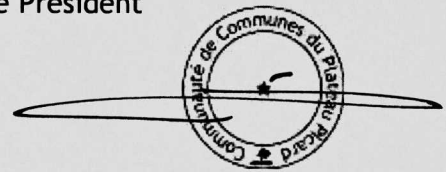
**FIXE** les conditions financières comme suit :

Amortissement du matériel et consommables et mise à disposition de 2 agents formés :

- 100 € TTC par intervention nécessitant l'utilisation du fusil anti-frelons asiatiques.
- 70 € TTC par intervention nécessitant uniquement l'utilisation de la canne télescopique à injection.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 23 décembre 2020